

# CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18 H 30

--ooOoo--

## ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE REGURON-GARRIGUES

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rap. M. le Maire)

3- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

a) Garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A d'HLM-Le Toit Champenois pour la revitalisation économique création

bureaux tertiaires-2/4 square Massenet

(Rap. Mme MAZY)

b) Cotisation foncière des entreprises - exonération en faveur des établissements

Labellisés « Librairie indépendante de référence-LIR »

(Rap. Mme MAZY)

c) Commission consultative des services publics locaux – règlement intérieur

(Rap. Mme MAZY)

d) Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents

(Rap. Mme MAZY)

e) Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Pierry

et la Ville d'Épernay pour la régulation des animaux nuisibles

(Rap. Mme MAZY)

f) Attribution de subvention

(Rap. Mme MAZY)

g) Décision modificative n°2 – exercice 2014

(Rap. Mme MAZY)

h) Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient

multiplicateur unique

(Rap. Mme MAZY)

i) Convention portant autorisation de passage de réseaux sous la rue Lochet à la

S.A. PERRIER-JOUËT pour le raccordement d'une cuverie

(Rap. M. FROMM)

j) Convention de mise à disposition du domaine public pour l'implantation de

conteneurs de collecte textile par le Relais Nord-Est-Ile de France

(Rap. M. FROMM)

k) Convention de partenariat entre la Ville d'Épernay et la SNCF

Champagne-Ardenne

(Rap. M. FROMM)

l) Service commun – marchés publics – commande publique avec la Communauté

de Communes Epernay Pays de Champagne

(Rap. M. le Maire)

4- COHESION SOCIALE ET EDUCATION

a) Convention avec l'association CAP INTEGRATION

(Rap. Mme CARBONNELLE)

5 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE

a) Convention de partenariat entre la Ville d'Épernay et la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne pour l'organisation des rencontres régionales du commerce

et de la franchise 2014

(Rap. M. FROMM)

b) Modification des statuts du syndicat mixte de gestion de l'école de musique d'Épernay

et sa région

(Rap. M. DEMONGIN)

c) Restauration des collections du Musée – demande de subvention auprès du fonds

régional

d'aide à la restauration des œuvres

(Rap. M. DEMONGIN)

d) Convention de partenariat pour les séances cinématographiques « Connaissance du

Monde »

(Rap. M. DEMONGIN)

- e) Subvention exceptionnelle au Racing Club Epernay Handball (Rap. M. MARANDON)
- f) Convention « Carte jeunes » (Rap. M. MARANDON)

#### 6- CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Approbation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Aménagement Urbain – déplafonnement de l'aide municipale pour le ravalement de façades (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Vente d'une cellule commerciale située 31 bis, rue Chocatelle à Epernay (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Acquisition de parcelles de la société « Sans Aucun Doute Immobilier » situées avenue du Général Margueritte (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Convention – participation au réseau de surveillance biologique du Territoire Champagne-Ardenne (Rap. M. RODRIGUES)
- f) Création du quartier Rosemont à Epernay - Travaux d'aménagements hydrauliques des coteaux (Rap. M. RODRIGUES)

#### 7 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

#### 8-VŒU CONCERNANT LA PRESENCE MILITAIRE A CHALONS-EN- CHAMPAGNE

(Rap. M. le Maire)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

### **Délibération n° 14-492**

#### **1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-493**

**2- COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE REGURON-  
GARRIGUES DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 03-1342, portant création de deux allocations d'études au bénéfice des étudiants sparnaciens,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des conseillers municipaux devant siéger à la commission d'attribution, en assurant la représentativité de l'assemblée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE à 9 le nombre de conseillers municipaux siégeant dans la commission d'attribution,

DECIDE de faire application de l'avant-dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet de déroger à la règle de la désignation au scrutin secret,

PROCEDE à la désignation des 9 représentants du Conseil Municipal

- Pierre MARANDON
- Magali CARBONNELLE
- Abida CHARIF
- Christian DUMONGIN
- Annie LOYAUX
- Astrid TUSSEAU
- Chantal CLEMENT
- Hélène PERREIN

- Marc LEFEVRE

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Eta Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-494**

**3a- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET  
CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT  
CHAMPENOIS POUR LA REVITALISATION ECONOMIQUE CREATION  
BUREAUX TERTIAIRES – 2/4 SQUARE MASSENET**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2, D 1511-30 à D 1511-35,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – Le Toit Champenois en date du 2 juillet 2014, sollicitant une garantie d'emprunt afin de financer la création de bureaux tertiaires situés 2/4 square Massenet.

Vu le contrat de prêt n°12048 en annexe signé entre la S.A d'HLM – Le Toit Champenois, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant de 646 363 €,

Vu l'avis de la commission de l'Administration Générale et Finances du 11 septembre 2014,

Considérant que les ratios prudentiels cumulatifs ont été calculés conformément aux articles D 1511-30 à D 1511-35 et sont respectés,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'extension ou à l'accueil d'activités économique sur son territoire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **Article 1 :**

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 12048 d'un montant de 646 363 €, dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par la SA d'HLM – Le Toit Champenois auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.

### **Article 2 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur 50% des sommes contractuellement dues par la S.A d'HLM – Le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Épernay s'engage à se substituer à la S.A d'HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### **Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

### **Article 4 :**

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la S.A d'HLM – Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etai**ent présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-495**

**3b- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - EXONERATION EN  
FAVEUR DES ETABLISSEMENTS LABELLISES « LIBRAIRIE  
INDEPENDANTE DE REFERENCE (LIR) »**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1464 I et 1586 nonies du Code Général des Impôts,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence ».

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Était excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-496**

**3c- COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX  
RÈGLEMENT INTERIEUR**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants,

Vu la délibération n°03-1161 portant création de la Commission consultative des services publics locaux et fixant le nombre de membres,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 septembre 2014,

Considérant la nécessité de définir un règlement intérieur portant fonctionnement de la Commission consultative des services publics locaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du règlement intérieur de la Commission consultative des services publics locaux, ci-annexé.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-497**

**3d- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS  
PERMANENTS**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 11 septembre 2014,

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet afin de remplacer un agent du service des espaces verts qui a fait valoir ses droits à retraite,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de remplacer un agent du service propreté qui a sollicité son départ en retraite,

Considérant la nécessité de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet afin de nommer un agent qui a réussi le concours,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création d'un poste de chef de secteur pour le service espaces verts à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire titulaire du grade d'agent de maîtrise ou de niveaux équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme

requis pour se présenter au concours externe d'agent de maîtrise, rémunéré sur la base de l'indice brut 340 à 459 du grade d'agent de maîtrise.

Article 2.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Article 3.- DECIDE la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Article 4.- AUTORISE le Maire à signer les contrats et les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

Article 5.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Technique

*Cadre d'emploi : Agents de maîtrise*

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif : 25

Nouvel effectif : 26

Grade : Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif : 106

Nouvel effectif : 107

Filière : Culturelle

*Cadre d'emploi : Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques*

Grade : Assistant de conservation

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

Article 6.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-498**

**3e- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE  
LA COMMUNE DE PIERRY ET LA VILLE D'EPERNAY  
POUR LA REGULATION DES ANIMAUX NUISIBLES**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 septembre 2014,

Considérant l'absence, pour raisons de santé, de l'agent municipal agrément par les services de l'Etat pour la régulation des animaux nuisibles sur le territoire sparnacien,

Considérant la nécessité de suppléer cette absence en confiant cette mission de régulation des nuisibles à une personne disposant des permis et agréments exigés par les services de l'Etat pour intervenir en qualité de garde-chasse.

Considérant que la commune de Pierry dispose d'un garde-chasse agrément et propose de mettre provisoirement cet agent à disposition pour assurer la destruction des animaux nuisibles sur le territoire de la Ville d'Epernay.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaients présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYLAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BLBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

### **Délibération n° 14-499**

#### **3f- ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Cohésion Sociale et Education du 9 septembre 2014, Animation et Attractivité du 10 septembre 2014, et Administration Générale et Finances du 11 septembre 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

#### 1) Subventions d'action

#### **Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Les Vitrines d'Epernay**

Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville)	1 410 €
Tranche 2 – Fonctionnement – Fiche n°14 (5 <sup>ème</sup> acompte)	
Animations commerciales (Jeu-concours Tour de France)	370 €
Animations commerciales (acompte Fêtes de Noël)	1 040 €
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	
Participation au Fêtes de Noël (hors dispositif FISAC)	28 000 €
Acompte de subvention d'action en fonctionnement	
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER	

#### **Collège Terres Rouges – Réseau de Réussite Scolaire** 5 000 €

- Participation au projet « Des quartiers qui bougent » (2013-2014)  
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

**Sport Médico aventures**

750 €

- Participation à l'organisation du 14<sup>ème</sup> raid multisports Epernay Champagne le 30 août 2014

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Union Nationale des Sports Scolaires**

2 500 €

- Soutien au sport scolaire

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2) Subvention d'équipement

**Club de prévention**

2 000 €

- Participation à l'achat d'une remorque pour le chantier éducatif

Imputation budgétaire : VCV832-824-20421-cvil

**Le Salmanazar**

10 000 €

- Aide à l'acquisition de matériel

Imputation budgétaire : CAC267 30 20418 CULT

3) Subvention exceptionnelle

**Les Poilus de la Marne**

3 000 €

- Participation au défilé du 11 novembre 2014

Imputation budgétaire : 6232 024 1FC101 POPU FETPATRDIV

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

### **Délibération n° 14-500**

#### **3g- DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2014**

##### **RAPPORTEUR : Christine MAZY**

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2014 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

#### **BUDGET VILLE**

**Intégration des avances consenties au compte 238 pour basculement sur l'actif, dans le cadre la vente de l'Institut Technique de Champagne.**

- + 3 200 000,00 euros du **chapitre 041** compte **R** FIORDRES/01/238/FINA (avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles)
- + 3 200 000,00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/2138/FINA (autres constructions)

#### **BUDGET CHAUFFAGE**

**Crédits pour remboursement des clients du chauffage urbain suite à la régularisation 2013**

- - 61 700,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7CU716/816/6228/BATI (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 61 700,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 7CU716/816/673/BATI (titres annulés sur exercices antérieurs)



## BUDGET CELLULES COMMERCIALES

**Annulation d'une partie des crédits inscrits au titre du déficit d'investissement, repris partiellement au BP 2014.**

- - 74 900,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement)
- 74 900,00 euros du **chapitre 024** compte **R** 9AE913/01/024/IMMO (produits des cessions d'immobilisations).

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-501**

**3h- TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE -  
FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu les articles 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 8 Août 2014 actualisant pour 2015 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité,

Vu la délibération du 23 Septembre 2013, fixant le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 septembre 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE que le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité applicable aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune d'Epernay est fixé à 8,50.

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 1 abstention : M. ANGERS – 6 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. KLEIN, Mme CLEMENT et M. DURANCOIS).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-502**

**3i- CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE PASSAGE DE RESEAUX  
SOUS LA RUE LOCHET A LA SA PERRIER-JOUËT POUR  
LE RACCORDEMENT D'UNE CUVERIE**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code civil,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 septembre 2014,

Considérant que la Maison de Champagne Perrier-Jouët possède des cuveries rue de Bernon,

Considérant que la Maison de Champagne Perrier-Jouët souhaite raccorder la future cuverie située rue Lochet avec les cuveries existantes en passant sous le domaine public communal,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre les deux parties afin de régler les modalités de passage de réseau,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention pour autorisation de passage de réseau sous la rue Lochet ainsi que le droit de passage exclusif à la Maison de Champagne Perrier-Jouët et tout document relatif à cette affaire,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etai**ent présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-503**

**3j-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC  
POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TEXTILE  
PAR LE RELAIS NORD-EST-ILE DE FRANCE**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° -184 en date du 26 mai 2014,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 septembre 2014,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications sur les emplacements destinés à l'implantation de conteneurs de collecte textile par le Relais Nord-EST-ILE de FRANCE,

Considérant la nécessité de conclure une nouvelle convention afin de régler les modalités et les engagements des parties,

Considérant l'objectif social et professionnel poursuivi par le Relais,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications sur les emplacements destinés à l'implantation de conteneurs de récupération de textiles dans les voies citées ci-dessus et ce, à titre gratuit,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec le Relais Nord-Est-Ile de France ainsi que tout avenant modifiant les lieux d'implantation et nombre de conteneurs, et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-504**

**3k-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY  
ET LA SNCF CHAMPAGNE-ARDENNE**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 11 septembre 2014,

Considérant que la Ville organise plusieurs manifestations majeures se déroulant sur l'Avenue de Champagne,

Considérant la création d'un club des partenaires de l'Avenue de Champagne destiné à fédérer les acteurs, développer les manifestations,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer de nouveaux acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne,

Considérant la demande de la SNCF Champagne-Ardenne souhaitant mettre à disposition ses compétences,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la SNCF Champagne-Ardenne,



AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

### **Délibération n° 14-505**

#### **31-SERVICE COMMUN – MARCHES PUBLICS – COMMANDE PUBLIQUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales dite loi RCT,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre des diverses dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-4-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2006 arrêtant les statuts de la Communauté, précisant ses compétences et son régime fiscal, modifiés par arrêté préfectoral du 28 août 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 9 septembre 2011,

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres de cet EPCI peuvent mettre en place des services communs, notamment pour ce qui concerne les services fonctionnels,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne pourraient ainsi, à terme, rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions, dans le respect de leurs compétences respectives,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la mise en place d'un service commun Marchés publics – Commande publique entre la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne.

DIT qu'une convention précisant l'organisation et les modalités de fonctionnement de ce service commun sera soumise à l'étude d'un prochain conseil municipal, après que le Comité Technique Paritaire en ait été saisi, pour avis.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-506**

**4a-CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CAP INTEGRATION**

**RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education en date du 9 septembre 2014

CONSIDERANT que les enfants porteurs de handicap sont régulièrement accueillis dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement organisés par la Ville d'Epernay,

CONSIDERANT que l'Association CAP intégration propose la mise à disposition d'auxiliaires d'intégration afin de permettre un accueil privilégié des enfants en situation de handicap et d'apporter une aide auprès de l'équipe d'encadrement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap par une auxiliaire d'intégration de l'association « CAP Intégration Marne » dans les Accueils de Loisirs sans Hébergement de la Ville d'Epernay,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée avec l'association « CAP Intégration Marne » régissant l'intervention des auxiliaires d'intégration dans les structures d'accueils de loisirs de la Ville d'Epernay.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-507**

**5a-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET  
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-  
CHAMPAGNE POUR L'ORGANISATION DES RENCONTRES  
REGIONALES DU COMMERCE ET DE LA FRANCHISE 2014**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 10 septembre 2014,

Considérant que dans le cadre de la Semaine pour Entreprendre en Franchise, la Ville d'Epernay et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne co-organisent les Rencontres d'Affaires du Commerce et de la Franchise, le lundi 6 octobre 2014,

Considérant l'intérêt régional de cette manifestation qui favorise le développement de franchisés en région et donc à Epernay,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne prendra en charge le budget de l'opération,

Considérant la nécessité de verser une contribution à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, d'un montant de 1 200 €, pour participation à cette journée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte VDE902/90/6281/DECO du budget.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-508**

**5b-MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DE MUSIQUE D'EPERNAY ET SA REGION**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014-391 du syndicat Intercommunal de Musique d'Epernay et sa Région en date du 25 juin 2014,

Vu la notification de cette modification en date du 5 juillet 2014,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 10 septembre 2014,

Considérant que les communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications de statuts, à défaut, l'avis est réputé favorable,

Considérant la notification de la délibération portant modification en date du 5 juillet 2014,

Considérant que les modifications des statuts proposées visent à mettre à jour ces derniers avec les évolutions des membres et des activités,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,



ADOPTE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Musique d'Epernay et sa Région,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-509**

**5c-RESTAURATION DES COLLECTIONS DU MUSEE – DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES DU FONDS REGIONAL D'AIDE  
A LA RESTAURATION DES OEUVRES**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif 2014 de la Commune,

Vu le projet scientifique et culturel, validé par le Ministère de la Culture et de la Communication en date du 19 mai 2014,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 10 septembre 2014,

Considérant la nécessité de restaurer les collections sparnaciennes,

Considérant que ces opérations sont subventionnables par l'Etat à hauteur de 70 %, au titre du Fonds régional d'acquisition des musées,

Considérant la nécessité de solliciter les subventions auprès de l'Etat,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière de l'Etat, à hauteur de 70 % au titre du Fonds régional d'aide à la restauration des œuvres, pour la restauration d'une défense de mammoth, et à signer tout document y afférent, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses et des travaux correspondants.

INDIQUE que lesdites recettes seront imputées sur le compte CBA256 322 2161  
CULT du Budget

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

### **Délibération n° 14-510**

#### **5d-CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES SEANCES CINEMATOGRAPHIQUES « CONNAISSANCE DU MONDE »**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2014,

Vu le projet de partenariat pour les séances cinématographiques « Connaissance du Monde », entre la ville d'Eprenay, le cinéma « Le Palace » et la Société TERRE DES MONDES.

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 10 septembre 2014,

Considérant que dans le cadre du développement de l'activité culturelle et cinématographique sparnacienne une programmation de séances « connaissance du monde » est organisée,

Considérant que la Ville souhaite participer à cette programmation en relayant les informations relatives aux séances sur les différents supports de communication dont elle dispose,

Considérant qu'elle souhaite également participer financièrement à cette opération en attribuant au Palace en supplément de la rémunération visée par la société Terre des Mondes, un forfait de 200,20 € par projection,

Considérant qu'il convient de préciser les conditions de ce partenariat au sein d'une convention,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention dont le projet est annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6228/30/CAC267 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-511**

**5e-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RACING CLUB  
EPERNAY HANDBALL**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 10 septembre 2014,

Considérant que les dépenses liées au fonctionnement du RCEH ont généré un déséquilibre des finances du club,

Considérant qu'il convient d'aider le Racing Club Epernay Handball à consolider sa situation financière,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 20 000 € au Racing Club Epernay Handball,

Dit que cette subvention viendra en déduction des subventions versées au BP 2015 (-6 000 €), BP 2016 (-7 000 €) et BP 2017 (-7 000 €).

Dit que la dépense sera imputée sur le compte SDS 725 40 6574 SPOR

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etai**ent présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYLAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-512**

**5f-CONVENTION « CARTE JEUNES »**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 10 septembre 2014,

Considérant l'intérêt du renouvellement de la Carte Jeunes pour l'année 2015, visant à rendre plus accessible encore l'offre culturelle, sportive, et commerciale locale, en proposant des tarifs préférentiels et/ou des avantages en nature aux jeunes de 14 à 25 ans,

Considérant la nécessité d'établir une convention précisant les modalités de partenariat entre la Ville d'Epernay et chaque partenaire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de renouvellement de l'opération « Carte Jeunes »,

CREE un nouveau tarif à 2,50 euros pour les jeunes qui sollicitent la carte à partir du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions établies avec les partenaires de la Carte Jeunes,

DIT que les recettes liées à la vente des cartes jeunes seront imputées sur le compte 7066 20 2ED240 JEUN CARTE JEUNES.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-513**

**6a-APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13, R 123-19, R123-24 et R 123-25,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville d'Epernay,

Vu l'arrêté municipal n° 14-535 en date du 24 avril 2014 prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification du PLU, qui s'est déroulée du 19 mai 2013 au 19 juin 2014,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 septembre 2014,

Considérant que les résultats de la dite enquête ne justifient pas de changement du projet de modifications du PLU,

Considérant que la modification porte sur la modification de la zone UF du PLU du règlement et du zonage de la zone d'activités Terres Rouges,

Considérant que le projet de modifications du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,



DECIDE d'approuver le dossier de modifications du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

DIT que conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal. Elle sera, en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

DIT que, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Epernay et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-514**

**6b-AMENAGEMENT URBAIN – DEPLAFONNEMENT DE L'AIDE  
MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2003 instituant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) sur la commune d'Epernay,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2003 instituant des subventions pour travaux d'intérêt architectural sur le périmètre de la Z.P.P.A.U.P.,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2005 précisant que le montant de la subvention sera de 20 % du coût TTC des travaux subventionnables et sera plafonné à 4 573, 47 € et qu'un déplafonnement pourra être accordé à titre exceptionnel dans la limite de 10 000 € maximum, après avis de la Commission « Ravalement de façades »,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme le 11 octobre 2006 par Monsieur Marc Pietrement, représentant la SCI LA MIOL, correspondant au ravalement de façades de l'aile droite de l'immeuble, sis 80, rue du Général Sarrail,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme le 24 mars 2014 par Monsieur Marc Pietrement, représentant la SCI LA MIOL, correspondant au ravalement de la façade principale de l'immeuble sis 80, rue du Général Sarrail,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 septembre 2014,

Considérant l'intérêt architectural de l'immeuble situé 80, rue du Général Sarrail et les travaux entrepris de restauration à l'identique de cet immeuble,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Monsieur Marc Pietrement, représentant la SCI LA MIOL, une subvention de 20 % du nouveau montant des travaux subventionnables, estimés à 11 548, 38 €, fixant le montant maximum de cette subvention à 2 309, 68 €, et de déplafonner la subvention totale accordée, s'élevant à 6 883, 15 €, pour un montant de travaux total de 37 610, 96 €.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour, 1 abstention M. LEFEVRE).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-515**

**6c-VENTE D'UNE CELLULE COMMERCIALE SITUÉE**  
**31 bis, RUE CHOCATELLE A EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les courriers de Madame SCHOTT, pour le compte de la S.C.I. L827, souhaitant se porter acquéreur de cette cellule,

Vu l'avis de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques, en date du 8 août 2014,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 septembre 2014,

Considérant que la Ville d'EPERNAY est propriétaire du volume sept de la Résidence du Marché, dépendant du bâtiment C de l'immeuble dénommé « Résidence du Marché » rue Saint –Thibault, cadastré section BI n°1410,

Considérant que la Ville d'EPERNAY n'a pas vocation à conserver cette cellule commerciale,

Considérant, la volonté de Madame SCHOTT d'acquérir ce local commercial, et de prendre à sa charge les coûts de mise à niveau de la dalle.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à la S.C.I. L827, la cellule C 3 constituant le volume SEPT d'une surface de 85 m<sup>2</sup>, dépendant de la Résidence du Marché, cadastré section BI n°1410, moyennant le prix de CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (125.000 € T.T.C.), hors frais pour prix d'acquisition,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou les actes notariés, et tout document relatif à cette affaire.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 024/01/9AE 913 IMMO ST THIBAUT, du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYLAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-516**

**6d-ACQUISITION DE PARCELLES DE LA SOCIETE**  
**« SANS AUCUN DOUTE IMMOBILIER »**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 septembre 2014,

Vu l'estimation de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques du Département de la marne, en date du 9 juillet 2014,

Vu la situation géographique de la parcelle,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle dans le cadre de ses projets d'aménagement du quartier Portes Sud,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de se porter acquéreur des parcelles situées avenue du Général Margueritte cadastrées section BD n°234 et 236 d'une contenance de 1910 m<sup>2</sup>, de prendre en charge la démolition des bâtiments existants, et de se porter acquéreur à concurrence de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000 €) , hors frais pour prix d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

CHARGE Maître CROONE de représenter la commune dans cette procédure,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire, notamment se faire représenter par un avocat en cas de vente judiciaire.

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA/720.820.2111 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-517**

**6e-CONVENTION – PARTICIPATION AU RESEAU DE SURVEILLANCE  
BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE CHAMPAGNE-ARDENNE**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le plan d'action national Ecophyto 2018 et notamment son axe 5 ayant pour objet la structuration des réseaux d'épidémiologie,

Vu les modalités d'organisation du Réseau de Surveillance Biologique du Territoire Champagne-Ardenne,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable en date du 11 septembre 2014,

Considérant que le plan Ecophyto 2018 comprend un axe destiné à renforcer les réseaux de surveillance des bio-agresseurs et des effets indésirables des pesticides,

Considérant la mise en œuvre du réseau d'épidémiologie dans le domaine végétal,

Considérant que la Ville d'Epernay a un intérêt à participer au Réseau de Surveillance Biologique du Territoire Champagne-Ardenne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite d'adhésion au Réseau d'épidémiologie dans le domaine végétal de la Région Champagne-Ardenne,



DIT que les recettes seront imputées sur les comptes du budget 7EV707 823  
7478 VERT.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

**Délibération n° 14-518**

**6f-CREATION DU QUARTIER ROSEMONT A EPERNAY  
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DES COTEAUX**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2012-4064 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à la création de bassins sur le coteau viticole de Beausoleil et au reprofilage du Chemin de Beausoleil sur le secteur de ces deux bassins,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage unique en date du 8 octobre 2012,

Vu l'avis de la commission cadre de vie, urbanisme et développement durable du 11 septembre 2014,

Considérant la nécessité de répondre à la problématique hydraulique de gestion des eaux pluviales de ce site, particulièrement exposé aux ruissellements et atterrissements lors d'événements pluvieux significatifs en provenance des bassins versants viticoles amont, par la création de deux bassins et le reprofilage du chemin de Beausoleil,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'études et travaux,

DECIDE de réaliser les ouvrages de protection hydraulique du futur quartier Rosemont et de la ZA Terres Rouges pour un montant de travaux estimé à 750 000 € T.T.C, dont 50 %, soit 375 000 € T.T.C, à la charge de la Ville d'Epernay,

DECIDE de modifier la convention du 8 octobre 2012, par voie d'avenant, dont les modalités feront l'objet d'une nouvelle délibération,

AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions se rapportant à cette opération,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte VHA826-70-2315-VOIR-ROSEMONT budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Était excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

### Délibération n° 14-519

#### **7- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22)**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

En application des délibérations du 14 avril 2014, par lesquelles le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 25 juin 2014, dans le cadre du festival « Musiques d'Été » de confier à :

-l'association « SMASH » l'organisation d'un concert avec le groupe « Son del Salon », le 3 juillet 2014 à 20 H 30 dans le jardin de l'horticulture, et ce, moyennant la somme de 2 200 €.

-la coopérative Artistique de Création « MARMOUZIC » l'organisation d'un ciné-concert intitulé « Etude sur Paris », le 21 juillet 2014 à 20 H 30 au cinéma Le Palace, et ce, moyennant la somme de 900 € T.T.C.

2°) Le 27 juin 2014, de souscrire les services de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour l'acquisition et la maintenance de 13 photocopieurs, et ce, moyennant la somme de 24 903,75 € H.T pour les photocopieurs et 6 468,39 € H.T pour la maintenance redevance trimestrielle.

3°) Le 27 juin 2014, de souscrire un contrat avec la société Toshiba TFIS pour la maintenance de 20 photocopieurs. Les prix de la redevance à la copie varieront en fonction des modèles de 0,0052 € H.T à 0,00970 € H.T la copie en noir et blanc, et 0,0389 € H.T en couleur. Sont compris la fourniture des consommables, les pièces et les interventions sur site sous 8 heures.

4°) Le 30 juin 2014, de conclure un marché pour la rénovation des velours de la première galerie du théâtre Gabrielle-Dorziat avec la société LA CARTISANE, et ce, moyennant la somme de 13 973,38 € T.T.C.

5°) Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, de conclure un marché pour le curage et le nettoyage des berges du ruisseau « Le Cubry » avec l'entreprise ENVIRO PLUS, et ce, moyennant la somme de 45 468 € T.T.C.

6°) Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, de passer un contrat pour la maintenance de nos installations téléphoniques avec la société GROUPE TC, et ce, moyennant la somme de 4 500 € H.T par an.

7°) Le 1<sup>er</sup>, 15 juillet, et 4 août 2014, d'accepter l'indemnisation de :

-249,46 euros, représentant le montant de la réparation suite au bris de phare du véhicule sans immatriculation, dénommé « City cat », le 26 février 2014.

-80,75 euros, correspondant à la remise en état d'un plot sis Place Mendès-France, endommagé suite à un accident de la circulation le 29 mai 2014.

-283,74 euros, correspondant à la remise en état d'un panneau de signalisation sis place Léon-Bourgeois, endommagé suite à un accident de la circulation en date du 1<sup>er</sup> juin 2014.

8°) Le 8 juillet 2014, de faire procéder à la numérisation de journaux locaux, cartes et plans, avec la société Centre d'Archives du Nord, afin d'assurer leur conservation et favoriser leur diffusion, et ce, moyennant la somme de 3 529,19 euros T.T.C.

9°) Le 8 juillet 2014, de confier à l'auto-entreprise « François Jennifer », l'animation de l'atelier tir à l'arc pour les enfants de 3-5 ans et 6-12 ans, dans le cadre de l'accueil de loisirs du 4 août au 8 août 2014, à la Maison Pour Tous, et ce, moyennant la somme de 270 € T.T.C.

10°) Le 11 juillet 2014, de passer un avenant n° 3 au marché d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public, d'illuminations, de signalisation lumineuse tricolore, de vidéosurveillance et d'équipements de distribution d'électricité avec le groupement :

-INEO RESEAUX EST ;

-D.R.T.P.

en raison de l'évolution du volume des installations d'éclairage public de la collectivité, et ce, moyennant une moins-value d'un montant de 5 642,64 € T.T.C. par an du montant de la prestation E2.

11°) Le 15 juillet 2014, d'organiser avec l'association « 45 tour », un concert dessiné, le 21 novembre 2014 à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 1 170 €. T.T.C.

12°) Le 15 juillet 2014, d'organiser avec la société « Les Ateliers de la Boîte à musique », deux ateliers d'éveil musical les 18 octobre et 6 décembre 2014 de 14 H 00 à 16 H 00, à la médiathèque centre ville, et ce, moyennant la somme de 455 € T.T.C.

13°) Le 17 juillet 2014, de porter modification de la décision n° 373, dans le cadre d'une sortie familles à Center Parcs domaine de l'Ailette, le 2 août 2014, le tarif étant de 1 253,70 € au lieu de 1 291,50 €.

14°) Le 17 juillet 2014, dans le cadre de l'animation « Découverte de l'environnement » de confier à « l'association Réveil éveil », l'animation pour les journées européennes du Patrimoine, le 20 septembre 2014 de 14 H 00 à 18 H 00, place Fada N'Gourma, et ce, moyennant la somme de 620 €.T.T.C.

15°) Le 21 juillet 2014, de conclure un marché pour la rénovation de la salle d'étude de la Médiathèque centre-ville avec les entreprises suivantes :

-lot n°1 : MELODA S.A « menuiseries intérieures – faux plafond – mobilier », et ce, moyennant la somme de 22 960,95 € T.T.C.

-lot n°2 : E.U.R.L JEROME MORLET “Chauffage –VMC”, et ce, moyennant la somme de 2 118,00 € T.T.C.

-lot n°3 : SCRE « Electricité », et ce, moyennant la somme de 10 964,35 € T.T.C.

-lot n°4 : COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS « peinture », et ce, moyennant la somme de 3 874,27 € T.T.C.

-lot n°5 : COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS « revêtement de sol moquette », et ce, moyennant la somme de 5 180,99 €.T.T.C.

16°) Le 21 juillet 2014, d'organiser en collaboration avec l'association « Paté de sable » un concert des groupes Isaac et Térébenthine à la médiathèque centre-ville, le 27 septembre 2014 de 16 H 00 à 17 H 30, et ce, moyennant la somme de 200 € T.T.C.

17°) Le 22 juillet 2014, de conclure un marché pour la réfection structurelle de voirie avec l'entreprise COLAS EST pour le réaménagement de la placette des Fusiliers et d'une section de la rue du Colonel Servagnat ainsi que pour l'aménagement de la chaussée et des trottoirs rue de la Crayère, et ce, moyennant la somme de 379 987,20 € T.T.C.

18°) Le 22 juillet 2014, de conclure un marché pour la conception, l'organisation et la mise en œuvre d'une parade-spectacle pour l'édition 2014 de la manifestation « Habits de Lumière » avec l'association COMPAGNIE OFF, les 12 et 13 décembre 2014 à partir de 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 98 555,99 €.T.T.C.

19°) Le 22 juillet 2014, de recourir à un emprunt de 2 000 000 € auprès du Crédit Agricole Nord Est, sur 15 ans, afin de financer les besoins d'investissement de la Ville pour 2014.

20°) Le 23 juillet 2014, de conclure un marché pour la réalisation des études de programmation et de faisabilité architecturale pour la réhabilitation du Château Perrier en musée régional de l'archéologie et du vin de champagne avec le groupement Agence CLE MILLET INTERNATIONAL (mandataire)/Société PERROT-RICHARD/Cabinet FUTUR ANTERIEUR/CRYALIDE/HEXA INGENIERIE, et ce, moyennant la somme de 134 472,00 € T.T.C.

21°) Le 23 juillet 2014, de mettre à la disposition de l'Hôpital de Jour Winnicot, une salle et les sanitaires de la cuisine centrale, afin de faire prendre les repas aux enfants et accompagnants, du 28 juillet au 8 août 2014 et du 25 au 29 août 2014 de 12 H 00 à 13 H 00, et ce, à titre gracieux.

22°) Le 29 juillet 2014, de consentir à M. et Mme GERARD une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, un logement de type III, situé au 2, rue d'Anjou à Epernay, du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2015, et ce, moyennant la somme de 367,74 € par mois.

23°) Le 29 juillet 2014, de consentir à Mme CORNET une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, un logement de type III en duplex, situé 1, rue du Professeur Langevin à Epernay, du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2015, et ce, moyennant la somme de 561,82 € par mois.

24°) Le 29 juillet 2014, de consentir à M. VIEIRA une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, un logement de type III, situé 7, allée de la Montagne Pelée à Epernay, du 28 août 2014 au 31 août 2015, et ce, moyennant la somme de 386,32 € par mois.

25°) Le 29 juillet 2014, de mettre à la disposition du Club de Prévention une cave située dans l'immeuble sis 5 rue de la Liberté à Epernay, à compter du 29 juillet 2014 au 31 décembre 2015, et ce, à titre gracieux.

26°) Le 29 juillet 2014, de conclure un marché pour la réalisation de travaux de chauffage et d'électricité dans divers bâtiments communaux avec les entreprises suivantes :

-lot n°1 : « Groupe scolaire Crayère » S.A.S POTHELET « travaux de terrassement », et ce, moyennant la somme de 23 916,00 € T.T.C.

-lot n°2 : « Groupe scolaire Crayère » EURL JEROME MORLET « remplacement des réseaux enterrés », et ce, moyennant la somme de 8 898,00 € T.T.C.

-lot n°3 : « Médiathèque centre-ville » SERIP S.A.S « remplacement de la centrale de traitement de l'air pour les magasins 1 et 2 et la chambre forte », et ce, moyennant la somme de 98 880,00 € T.T.C.

-lot n°4 : « Médiathèque centre-ville » R'ELEC « Création et mise en place d'une armoire électrique en chaufferie et raccordement de la centrale de traitement de l'air », et ce, moyennant la somme de 35 092,80 € T.T.C.

-lot n°5 : « Groupe scolaire Belle-Noue » R'ELEC « Création et mise en place d'une armoire électrique en chaufferie », et ce, moyennant la somme de 16 532,40 € T.T.C.

-lot n°6 : « Médiathèque centre-ville et groupe scolaire Belle-Noue » TRAVISOL « travaux de calorifuge », et ce, moyennant la somme de 8 653,20 € T.T.C.

-lot n°7 : « Médiathèque centre-ville » CARRARD SERVICES « Protection des œuvres d'Art », et ce, moyennant la somme de 9 840,00 € T.T.C.

27°) Le 1<sup>er</sup> août 2014, de conclure un marché pour la réalisation de travaux d'aménagement et de conservation du Château Perrier avec les entreprises suivantes :

-lot n°1 : LES COUVREURS SPARNACIENS, « Couverture –Zinguerie », et ce, moyennant la somme de 39 785,58 € T.T.C.

-lot n°2 : DECOR ET PEINTURE, « Peinture et revêtement de sol », et ce, moyennant la somme de 13 922,22 € T.T.C.

28°) Le 1<sup>er</sup> août 2014, de conclure un marché pour le remplacement de menuiseries bois extérieures de l'Hôtel de Ville avec les entreprises suivantes :

-lot n°1 : LAURENT FENETRES, « menuiseries bois extérieures », et ce, moyennant la somme de 50 192,40 € T.T.C.

-lot n°2 : REMY GARNIER, « serrurerie », et ce, moyennant la somme de 13 750,00 € T.T.C.

-lot n°3 : CHALONS PEINTURE, « peinture de finition », et ce, moyennant la somme de 3 267,60 € T.T.C.

29°) Le 6 août 2014, de mettre à la disposition du Club de Prévention, le minibus de la Ferme de l'Hôpital, pour permettre le transport d'enfants de 6 à 13 ans ainsi que leurs parents au parc des Félines du Domaine de Fortelle à Lumigny-Nesle-Ormeaux, du 26 au 28 août 2014, et ce, à titre gracieux.

30°) Le 7 août 2014, dans le cadre de la manifestation « Habits de Lumière » de confier à :

-l'artiste Marie-Jeanne GAUTHE, la conception, l'organisation et la mise en œuvre d'un spectacle « son et lumière – vidéo mapping » sur la façade de l'Hôtel de Ville, le 12 et 13 décembre 2014 de 18H 30 à 23 H 00, et ce, moyennant la somme de 49 990 € T.T.C.

31°) Les 12, et 14 août 2014, dans le cadre de l'exposition « Epernay dans la Grande Guerre », qui se déroule à la médiathèque centre-ville du 4 septembre au 29 novembre 2014, d'emprunter, à titre gracieux, des documents d'archives à :

-Jean-Michel LLORCA, du 11 août au 5 décembre 2014 ;

-Centre hospitalier AUBAN-MOËT d'Epernay, du 1<sup>er</sup> août au 5 décembre 2014 ;

-Alain LAVICTOIRE, du 18 août au 19 décembre 2014 ;

-Christian de BILLY, du 4 septembre au 29 novembre 2014 ;

-Anne-Marie HERPIN, du 8 août au 19 décembre 2014 ;

-MHCS MOËT&CHANDON, du 19 août au 5 décembre 2014 ;

-Bruno MELIN, du 18 août au 19 décembre 2014 ;

-Mme VITOUX, du 18 août au 19 décembre 2014 ;

-Christian SCHOPPHOVEN, du 20 août au 19 décembre 2014 ;

-Docteur VESSELLE, du 20 août au 19 décembre 2014.

32°) Le 12 août 2014, d'organiser avec la Société SmartFR, un spectacle conté sur le thème de la soupe et des légumes, le 28 novembre 2014 à partir de 19 H 00, à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 681 €.T.T.C.

33°) Les 12 et 18 août 2014, dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Première Guerre Mondiale de confier à :

-Yves TESSON la tenue d'une conférence, à la Maison des Arts et de la Vie Associative, le 11 octobre 2014 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 150 € T.T.C.

-Nicolas OFFENSTADT, la tenue d'une conférence, au théâtre Gabriel-DORZIAT, le 4 septembre 2014 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 500 €.

34°) Le 12 août 2014, d'organiser 11 séances de lecture à voix haute avec la compagnie ART TERRE, du 7 octobre 2014 au 6 juin 2015 à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 150 € par séance, soit la somme totale de 1 650 €. T.T.C.

35°) Le 21 août 2014, de confier au cabinet HUGLO LEPAGE la représentation de la Ville dans le recours en appel aux fins d'obtenir l'annulation du jugement du 4 juin 2014 et celle de la délibération en date du 8 mars 2012 de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine-Grands Lacs portant création d'une redevance pour service rendu par le soutien d'étiages des 4 lacs-réservoirs.

36°) Le 27 août 2014, de conclure un marché pour la réfection de chaussée et de trottoirs rue Henri-Martin avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST, et ce, moyennant la somme de 254 520,34 € T.T.C.

37°) Les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2014, de mettre à disposition, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, des terrains sis lieudit « La Femme Morte », à :

-M. Lemtaiche BOUDJEBBA, d'une superficie de 416 m<sup>2</sup> ;

-Mme Carine LEPINOIS, d'une superficie de 161 m<sup>2</sup> ;

-M. Alain GOUY, d'une superficie de 1094 m<sup>2</sup> ;

-M. Ali ELVERDI, d'une superficie de 416 m<sup>2</sup> ;

-M. Gérard SIMON, d'une superficie de 637 m<sup>2</sup> ;

-M. William BOURDON, d'une superficie de 622 m<sup>2</sup>,

Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2014. Ces mises à disposition sont consenties moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are. Celles-ci seront renouvelable annuellement, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois.

38°) Le 2 septembre 2014, de mettre à disposition, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, des terrains sis lieudit « Sainte Anne », à :

-Mme Pierrette GUYOT, d'une superficie de 602 m<sup>2</sup> ;

-Mme Martine COUSINET, d'une superficie de 381 m<sup>2</sup> ;



-Mme Myriam COUSINET, d'une superficie de 381 m<sup>2</sup> ;

-M. Didier OUY, d'une superficie de 410 m<sup>2</sup>,

Pour la période du 2 septembre 2014 au 31 décembre 2014. Ces mises à disposition sont consenties moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are. Celles-ci seront renouvelable annuellement, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois.

39°) Le 2 septembre 2014, de mettre à disposition, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « Le Platet », à :

-M. Albert VILEMAIN, d'une superficie de 928 m<sup>2</sup> ;

pour la période du 2 septembre 2014 au 31 décembre 2014. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are. Celle-ci est renouvelable annuellement, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois.

40°) Le 2 septembre 2014, de mettre à disposition, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « La Tampierre », à :

-M. Daniel LUDINART, d'une superficie de 483 m<sup>2</sup> ;

pour la période du 2 septembre 2014 au 31 décembre 2014. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are. Celle-ci est renouvelable annuellement, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois.

41°) Le 2 septembre 2014, de mettre à disposition, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, des terrains sis lieudit « Les Futies », à :

-M. Pascal LEFEVRE, d'une superficie de 876 m<sup>2</sup> ;

-M. Maurice SPICY, d'une superficie de 745 m<sup>2</sup> ;

pour la période du 2 septembre 2014 au 31 décembre 2014. Ces mises à disposition sont consenties moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are. Celles-ci seront renouvelable annuellement, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois.

42°) Le 2 septembre 2014, de désaffecter des propriétés communales :

-3348 documents dont la liste est consultable à la Médiathèque centre-ville, considérant que l'état de vétusté desdits documents nécessite leur mise au pilon,

-72 livres dont la liste est consultable à la médiathèque centre-ville,

et de les céder à l'association ADIFLOR, et ce, à titre gracieux.

43°) Le 2 septembre 2014, de conclure un marché pour l'acquisition de matériels pour le service Espaces Verts avec reprise de matériels usagés avec l'entreprise COLLARD et Fils :

-lot n° 1 : « Acquisition de trois souffleurs thermiques », et ce, moyennant la somme de 1 755,60 € T.T.C. Reprise de deux souffleurs PB 46 LN (année 2005), pour 30 € net, et d'un souffleur PB 46 LN (année 2009), pour 15 € net.

-lot n° 2 : « Acquisition de deux tondeuses autotractées », et ce, moyennant la somme de 2 071,20 € T.T.C. Reprise d'une tondeuse KUBOTA 721 (année 2008), pour 30 € net, et d'une tondeuse KUBOTA 721 (année 2009), pour 30 € net.

-lot n° 3 : « Acquisition de deux débroussailleuses à dos thermiques », et ce, moyennant la somme de 1 357,20 € T.T.C. Reprise d'une débroussailleuse à dos (année 2007), pour 10 € net, et une débroussailleuse à dos HUSQVARNA (année 2011), pour 10 € net.

-lot n° 4 : « Acquisition d'un taille-haie thermique », et ce, moyennant la somme de 411,60 € T.T.C. Reprise d'un taille-haie ECHO (année 2010), pour 15 € net.

-lot n° 5 : « Acquisition d'une débroussailleuse tractée thermique », et ce, moyennant la somme de 2 347,20 € T.T.C. Reprise d'une débroussailleuse tractée HONDA (année 2002), pour 25 € net.

-lot n° 6 : « Acquisition d'une bineuse sarcluse électrique avec batterie », et ce, moyennant la somme de 1 879,20 € T.T.C.

-lot n° 7 : « Acquisition de deux taille-haies électroportatifs avec batteries », et ce, moyennant la somme de 1 900,80 € T.T.C. Reprise de deux taille-haie ECHO (année 2006, et 2009), pour 10 € net chacun.

-lot n° 8 : « Acquisition d'un porte-outil équipé d'un désherbeur », et ce, moyennant la somme de 11 544,00 € T.T.C. Reprise d'un broyeur à terreau (année 1972), pour 50 € net, et d'une motofaucheuse AEBI/KUBOTA pour 50 € net.

-lot n° 9 : « Acquisition d'une débroussailleuse à dos électroportative avec batterie », et ce, moyennant la somme de 2 719,20 € T.T.C.

44°) Le 9 septembre 2014, de procéder à la modification de la régie de recettes de la Ferme de l'Hôpital au regard de la dénomination, de la nature des encaissements, des modes de recouvrement, de l'ouverture d'un dépôt de fonds, de l'augmentation du montant de l'encaisse et de l'augmentation du montant moyen mensuel estimé.

45°) Le 8, 10, 15, 29 juillet, 6, 25, 26, 28 août, et 8 septembre 2014 de mettre :

-deux salles des locaux 16, rue Hémart, à la disposition de :

-l'association Avenir Musique d'Epernay, deux salles situées au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2014,. Elle se renouvellera tacitement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans la limite de trois fois jusqu'au 31 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.

-un bureau de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

-C.I.C.A.S de la Marne, tous les mardis, de 9 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 00, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015, et ce, à titre gracieux.

-la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

-l'Association Centre Artistique d'Epernay, les salles de danse n° 2 et n° 3, ainsi qu'un bureau, à compter du 10 septembre 2014 jusqu'au 9 septembre 2015, et ce, moyennant la somme de 75 € par an. Elle pourra être renouvelée deux fois, de façon expresse, dans la limite de trois ans, soit jusqu'au 9 septembre 2017.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-M. TORVIC, du 21 novembre à 17 H 45 au 24 novembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-l'association « ZYGOM'ART » le Piccolo Théâtre de la Ferme, du 4 septembre 2014 au 30 juin 2015, tous les jeudis de 17 H 00 à 18 H 30, sauf vacances scolaires, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-L'association AVF (Accueil des Villes Françaises), les 25 et 30 septembre, 16 et 21 octobre, 4, 20 et 25 novembre 2014 de 14 H 00 à 18 H 00 et le 26 novembre 2014 de 14 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme COVIAUX, du 14 novembre 2014 à 18 H 00 au 17 novembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-Mme DUBOIS et M. PONCET, du 5 décembre à 18 H 00 au 8 décembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-l'Association Lire Faire Lire, du 9 octobre 2014 de 12 H 15 à 15 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. TRICOT, du 31 octobre à 18 H 00 au 3 novembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-l'Association Entr'Aide, du 12 septembre à 18 H 00 au 15 septembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 348 €.

-Mme ABENA, du 19 septembre à 18 H 00 au 22 septembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 348 €.

-M. CAUTRUPT, du 26 septembre à 18 H 00 au 29 septembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-Mme MILLARD, du 1<sup>er</sup> août à 17 H 00 au 4 août 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme BODAS, du 29 août à 17 H 00 au 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme PLANCHON, du 19 septembre à 17 H 00 au 22 septembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme ZORN, du 24 octobre à 17 H 00 au 27 octobre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-un bureau de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

-l'A.F.D 51 (Association des Diabétiques de la Marne), le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, du 2 octobre 2014 au 30 septembre 2015, et ce, à titre gracieux.

-la salle Belle Noue, à la disposition de :

-Mme JAUBERT, du 18 juillet à 17 H 00 au 21 juillet 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme RIVIERE, du 25 juillet à 17 H 00 au 28 juillet 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-M. BELHADI, du 5 septembre à 17 H 00 au 8 septembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

46°) Les 3, 10, 15, 18, 29 juillet, 2 et 8 septembre 2014, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 322 à 324, 363 à 365, 367, 375 à 376, 389 à 393, 439, 440 à 449, 453 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 34  
Date de la convocation : 16 SEPTEMBRE 2014

**Etaiènt présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint présent jusqu'au rapport 7, Mme Annie LOYAX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 3a, Mme Magali CARBONNELLE 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

**Etait excusé et représenté** : M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY.

### **Délibération n° 14-520**

#### **8- VŒU CONCERNANT LA PRESENCE MILITAIRE A CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Mes Chers Collègues, depuis de nombreuses années, notre région, et plus particulièrement la Marne, a payé un lourd tribut aux efforts de restructuration de l'Armée, à l'occasion, tout d'abord, de sa professionnalisation, puis de la poursuite de la modernisation et de la reconfiguration de l'outil français de Défense.

Comme d'autres communes marnaises, Epernay a vu ainsi partir, en 2003, le régiment qu'elle accueillait, alors que la présence militaire y avait été quasiment continue depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Même si elle a été accompagnée de compensations, cette évolution a constitué un moment difficile pour notre territoire qui, par ailleurs, avait déjà été fortement marqué par la guerre, en particulier lors du premier conflit mondial dont nous commémorons actuellement le centenaire des premières batailles.

Aujourd'hui, Châlons-en-Champagne risque de perdre son 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie de Marine ainsi que l'Etat-Major de la 1<sup>ère</sup> Brigade Mécanisée. Ces départs se traduiraient par une perte importante de population estimée à 3.000 personnes, en tenant compte des civils et militaires concernés ainsi que de leurs familles.

Dans un contexte économique national difficile et alors que la réforme territoriale fait planer des incertitudes sur son rôle de capitale régionale, la ville-préfecture de la Marne ne peut subir une telle saignée. Celle-ci aggraverait encore une baisse démographique que connaissent toutes les agglomérations de Champagne-Ardenne et, par là même, aurait un impact négatif pour notre région toute entière.

Aussi, il faut que l'effort de rationalisation de l'implantation des unités militaires sur le territoire national soit mieux réparti et concerne en priorité des ensembles régionaux qui ne sont pas confrontés à un mouvement de déprise démographique.

La présence de l'Armée à Châlons-en-Champagne n'est pas seulement le fruit d'une Histoire qui a forgé une partie de l'identité châlonnaise, elle est également le garant d'une part de son avenir.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter le vœu suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY,

réuni en séance ordinaire le lundi 22 septembre 2014,

EXPRIME sa solidarité avec le territoire de Châlons-en-Champagne ;

DEMANDE que le 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie de Marine et l'Etat-Major de la 1<sup>ère</sup> Brigade Mécanisée demeurent implantés dans la ville-préfecture du département de la Marne.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 3 abstentions : M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.